Accusé de réception en préfecture 030-213000821-20230615-DEL08-06-2023-DE Date de télétransmission : 20/06/2023 Date de réception préfecture : 20/06/2023

COMMUNE DE CLARENSAC DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	21
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	26
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-trois et le quinze juin à dix-neuf heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION: 9 juin 2023

PRESENTS: Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, PACIONI, CHARRIERE, CHAUVET, LECOQ, QUERCI, Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, SERIO, FEURMOUR

ABSENTS: Mesdames BARTHELEMY, MORIN et EPAUD, Messieurs SERRANO, BOUTIER et PONSY

PROCURATIONS: de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE, de Monsieur SERRANO à Madame BOUCHET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur PONSY à Monsieur QUERCI, de Monsieur BOUTIER à Madame FEURMOUR,

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 08-06-2023 — Demande de financement dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles maternelles — Plan de relance « Continuité pédagogique »

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération du 2 novembre 2021 du Conseil Communautaire de Nîmes Métropole, approuvant le règlement d'attribution d'un fonds de concours pour la mise en œuvre et le suivi d'équipements numériques pour les écoles,

Considérant la délibération n° 03-02-2021 du Conseil municipal de Clarensac approuvant le périmètre de mutualisation entre la Direction Numérique (DN) de Nîmes Métropole et la Commune de Clarensac, incluant notamment les Ecoles Numériques, et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention cadre de fonctionnement de la DN commune à Nîmes Métropole et à la Commune de Clarensac,

Accusé de réception en préfecture 030-213000821-20230615-DEL08-06-2023-DE Date de télétransmission : 20/06/2023 Date de réception préfecture : 20/06/2023

Considérant le projet de la Commune de mettre à jour le parc informatique et les vidéoprojecteurs en lien avec les tableaux numériques de l'école maternelle ; il s'agit présentement d'équiper une classe de maternelle d'un tableau interactif numérique,

Considérant le plan de financement ci-dessous,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission « Budget, Projets, Actions » réunie en date du 1^{er} juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 24 voix pour et 2 voix contre (Madame FEURMOUR, Monsieur BOUTIER), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Nîmes Métropole dans le cadre des fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge de la ville,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total estimatif des achats d'équipements informatiques HT		2 986.81 €
Fonds de concours CANM	50%	1 493.40 €
Autofinancement	50%	1 493.41 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- De réserver les crédits nécessaires à l'opération dans le budget primitif 2023.

Fait à CLARENSAC, le 15 juin 2023

Le Maire Patrick GERVAIS La secrétaire de séance Rose-Marie KRAWCZYK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 juin 2023 Et publication sur le site internet https://clarensac.fr/ le 20 juin 2023